



Frais de fermetures de compteur primagaz

Par **jars**, le **23/11/2016 à 16:39**

bonjour
prenant ma retraite il y a peu, j'ai fermé mon abonnement de fournitures de gaz PRIMAGAZ pour mon logement de fonction
Je reçois récemment ma dernière facture d'apurement avec la surprise d'y voir ajouté 86€ de frais de fermeture de compteur;. Or il n'y n'y a jamais eu de fermeture physique réelle de ce compteur pour cause : d'une part, ce logement est réoccupé rapidement, d'autre part, le logement, dans l'attente doit resté alimenté par mon employeur afin de placer le-dit logement hors-gel.
Enfin, si chaque occupant a eu un contrat de fourniture en arrivant (construction neuve) c'est l'employeur qui a choisi le prestataire d'énergie.
Je trouve ces frais inadmissibles d'une part par leur montant exorbitant (ma consommation était plus que modeste) et d'autre part abusif car présenté verbalement pour des "frais de gestion" alors que présenté sur facture comme frais de fermeture de compteur qui s'avèrent inexistant
quel est mon recours??
merci de venir à mon aide